EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Serge GODARD, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Monique BONNET à Philippe GORCE, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Michel FANGET à Christine PERRET, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Eric SEVRE à Alain MARTINET, Bruno SLAMA à Grégory BERNARD**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Monsieur Alain LAFFONT (détenteur du pouvoir de Monsieur Jean-Michel DUCLOS) donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
A partir de la question n°8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 10

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE LIGNE DE TRESORERIE 2011

En application de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes le 21/09/2011 :

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire en matière de ligne de trésorerie ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16/12/2010, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 28/12/2010, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2011 ;

A D E C I D E L E 2 1 S E P T E M B R E 2 0 1 1

ART. 1er- Pour faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Centre France un contrat de ligne de trésorerie, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 16.000.000 €
- Durée : 12 mois à compter de la signature du contrat
- Index : T4M
- Marge : 1.15%
- Date de valeur des intérêts : Mise à disposition des fonds : J du virement
  Remboursement des fonds : J-1 de l'encaissement des fonds par le prêteur
- Base de calcul des intérêts : nombre de jours exact rapporté au nombre de jours exact
- Décompte mensuel des intérêts
- Paiement trimestriel des intérêts
- Commission d'engagement de 0,035 % du montant du contrat.

ART. 2 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ART. 3 - M. le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 novembre 2011
Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint,

Alain BARDOT